



Comité Départemental de Lozère de Pétanque et Jeu Provençal

CD 48 – Espace Jean Jaurès – Rue Charles Morel – 48000 MENDE

Courriel : cd48@petanque.fr – Site internet : cd48petanque.com

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 octobre 2024

Présents : BOUNIOL Muriel, BOUREMEL Saïd, CHAPTAL Lionel, COMBES Yvette, DALLE Guy, DURAND Ludovic, FABIÉ Jean-Marie, FERREIRA Alexandre, GINESTIÈRE Christophe, NURIT Francis, REMALI Ahmed et VARDEMME Dany.

Excusés : LARBAUD Christian, MALAVAL Guy et SALETTES Bernard.

ACCUEIL ET BIENVENUE

Jean-Marie FABIÉ, président, ouvre la séance à 18 heures, remercie les membres présents pour cette dernière réunion avant l'Assemblée Générale et passe à l'ordre du jour.

● Infos diverses :

- Proposition d'organiser les championnats de Lozère jeunes par les clubs possédant une école de pétanque à condition que ces derniers aient l'envie et les moyens nécessaires. (Adopté)
- La gestion des compétitions jeunes est confiée à l'équipe technique départementale.
- Tir de précision juniors masculin et féminin 2025 samedi 12 avril en même temps organisation de la finale départementale du TDP SF et SM 8 joueuses et 12 joueurs qualifiés. Dimanche 13 avril triplette jeunes.
- CRO : Des incidents ont éclaté à Castelsarrasin lors de la deuxième journée de CRC2, des sanctions ont été prises contre les équipes concernées.
- MGC Pétanque (CRC 1) : Forfait général de l'équipe « BOUTET ». En cas d'inscription en 2025 cette équipe jouera en troisième division du CDC open.

COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE

- **Comptes et situation au 29/10** : Christian LARBAUD, trésorier, prend la parole et présente le rapport financier 2023-2024, presque définitif, arrêté le 29 octobre 2024.

- Dépenses :	89 175,00 €	- Recettes :	85 722,57 €
- Bénéfices :	547,57 €	- Trésorerie :	83 039,78 €
- Comptes courants :	14 345,00 €	- Livrets :	68 694,78 €
- Actions SAOS Pétanque :	381,10 €	- Autres dûs :	712,00 €

- **Subvention Conseil départemental** : Cette dotation a été versée au Comité depuis peu.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après examen du projet de réforme du RI, le seul bémol constaté est la convocation des commissions.

Le premier alinéa de l'article 7 « rôle des responsables de secteurs » relatif à la gestion de la répartition des championnats entre les divers clubs de leur secteur, été complété par « *et s'assurer de leur bonne organisation* ».

Principales modifications :

- Les clubs doivent obligatoirement tenir leur assemblée générale avant celle du Comité départemental,
- Tout remplacement sur un championnat de Lozère pourra se faire sur présentation du certificat médical avant le coup de sifflet de l'arbitre,

Frais de déplacement :

- Championnats de France :
..prise en compte du trajet Mende (siège du CD48) au lieu de la compétition
- Championnats régionaux :
.. prise en compte du trajet : Lieu du siège social du Club au lieu de la compétition.

Frais de déplacement : trajet Mende-lieu de compétition pour les Championnats de France, trajet siège social club- lieu de compétition pour les Championnats régionaux.

ARBITRAGE

● **Saint-Alban :**

- Refus de la demande de report faite par Monsieur Boursier,
- Michel HUGUET assurera l'arbitrage des finales du CDC Open D2 et du CDC Féminin,
- Finale féminine à 14 heures.

● **Marvejols :**

- Sébastien FAGES arbitrera la finale de la coupe Lozère et Bessière à Marvejols.

COUPES - CDC

- **Organisation Coupe de Lozère et Coupe Jean Pierre BESSIERES :** Frais de restauration à 25 € / personne, démarrage à 10 h 30.
- **CNC 2 :** Objectif victoire et maintien.
- **CRC :**
 - Open : Marvejols bien placé pour se maintenir en première division + maintien de Saint-Chély en deuxième division,
 - Vétéran : Saint-Chély participera à la finale + maintien de Marvejols,
 - Féminin : Promotion du Valdonnez,
 - Jeu provençal : Maintien de Saint-Chély.

- **Groupes CDC Open 2025 :**

- Création d'une troisième division,
- Trois équipes reléguées de D1 en D2,
- D2 à 8 clubs (3 descentes de D1 + 5 meilleurs de D2).

- **Dates limites inscriptions Coupe de France :**

- Jeu provençal : avant le 10 décembre,
- Classique : mi-février 2025.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Point sur candidatures :** 10 candidatures sur 16 pressenties. Obligation d'élire au moins 25 % de femmes afin de respecter la parité mise en place par la Fédération.

- **Organisation :**

- Commission électorale : Bertrand assurera l'émargement avec deux autres personnes,
- Récompenses : Dylan, Fabienne et Maéva auront droit chacun et chacune à un bon d'achat de 150 euros suite à leur beau parcours en Championnat de France et à la sélection en jeunes Occitanie,
- Service apéritif avant déjeuner car salle prise après 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20 heures.

Le président,
Jean-Marie FABIÉ